

L'INFORMATIONS

assainissement

La feuille d'information sur l'assainissement non collectif

TARN et GARONNE

2014

(Extrait de la synthèse départementale 2014 basée sur les données 2012 issues de l'observatoire de l'eau)

ORGANISATION

En grande majorité intercommunale

13 communautés de communes assurent la compétence ANC et couvrent 162 communes du département.

28 communes assurent elle même la compétence.

5 communes ont choisi de la confier à un syndicat.



Les services sont majoritairement des communautés de communes

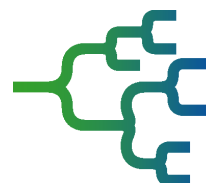
EXPLOITATION

régie avec prestataire de service

Le contrôle des installations neuves ou existantes est confié majoritairement à des prestataires de service (PURE ENVIRONNEMENT, SATESE, SAUR, VEOLIA)

CONTROLE DU NEUF

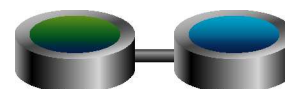
Le contrôle des installations neuves se fait en en 2 étapes : à la conception et à la réalisation.



CONTROLE DE L'EXISTANT

L'article 2224-8 III du CGCT stipule que toutes les installations existantes doivent avoir été contrôlées avant le 31/12/2012.

Sur le département beaucoup de disparités, certains services publics d'assainissement non collectif (SPANC) ont effectué tous les contrôles, certains les commencent seulement.



PRIX

Les tarifs sont très variables d'un SPANC à un autre.

Les fourchettes vont de 90€ à 193€ TTC pour les installations neuves et 20€ à 90€ TTC pour les installations existantes.

LES DONNEES

Les données sont issues de l'observatoire de l'eau
Pour plus d'informations vous pouvez consulter :

<http://www.services.eaufrance.fr>

Pour nous contacter :
ddt-sispea82@tarn-et-garonne.gouv.fr

